

BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 317

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du **25 février 2022**

Date de convocation 18/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO.

Présents : Serge DAL BIANCO, Gilles BALLAZ, Marie-Hélène BOCQUIN, Michel BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Raphaël GROS, Jean-Paul MERMOZ, Dominique LAVOINE, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON, Alain SIBILLE.

Excusés : Pascal BINET, Betty BOUVIER, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Gauthier MESTRALLET

Secrétaire de séance : Raphaël GROS

Approbation du Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2021.

1. FINANCES : Compte de Gestion 2021

20220225-01

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. FINANCES : Compte Administratif 2021

20220225-02

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance après avoir fait procéder à l'élection du Président de séance. Mr GROS, premier adjoint procède à la lecture du Compte Administratif.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	460 226.59	142 278.69	602 505.28
Dépenses	415 811.36	96 518.83	512 330.19
Résultat Exercice	44 415.23	45 759.86	90 175.09
Report Résultat 2020	250 000	80 006.04	330 006.04
Résultat de Clôture Exercice 2021	294 415.23	125 765.90	420 181.13
Solde Restes à réaliser	0.00	- 127 500.00	- 127 500
Résultat Global	294 415.23	- 1 734.10	292 681.13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021

3. FINANCES : Affectation du Résultat 2021

20220225-03

Mr le Maire à nouveau présent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de Fonctionnement 2021	Report en Fonctionnement	Affectation en Investissement
294 415.23	207 000.0	87 415.23

4. FINANCES : Vote des taux 2022

20220225-04

Le Maire rappelle à l'assemblée, les taux votés en 2021 :

1 CR 25/02/2022

- Foncier Bâti : 23.90 %
- Foncier Non Bâti : 82.23 %

Les taux n'ont pas été modifiés depuis 2013, alors que les charges évoluent d'années en années. De façon raisonnable et réfléchie, il est proposé :

-De conserver le même taux sur le Foncier Non Bâti

-De procéder à une augmentation de 2% sur le Foncier Bâti soit un nouveau taux de 24,38%

Il est précisé au conseil que cela correspond à un montant de 20 € par foyer, en moyenne et par an.

5. FINANCES : Vote du Budget Primitif 2022

20220225-05 Le Maire présente le Budget Primitif 2022

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	600 000	301 000	901 000
Dépenses	600 000	301 000	901 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

6. ONF : demande de subvention

20220225-06

Le Maire explique qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2022

La nature des travaux est la suivante : Dégagement et regarni de plantation.

Le montant estimatif des travaux est de 1784,00 euros HT

Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif aux travaux en forêt communale.

⇒ **Dépenses subventionnables 1784,00 (nature et montant total)**

* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES :892,00 euros

* Montant total des subventions 892,00 euros

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 892,00 euros H.T

Le Conseil Municipal est invité à délibérer. **La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.**

7. Travaux Route de Champloux

20220225-07

Le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux prévu pour la réfection d'ouvrages d'art sur la route de Champloux. Il précise que ce projet est porté en concertation par les 2 collectivités, Cléry et Saint-Vital. Le financement doit donc être réparti selon l'utilisation de la voirie. C'est la commune de Cléry qui assure la maîtrise d'ouvrage et les demandes de subventions. Des travaux de confortement sont devenus indispensables pour préserver cet itinéraire remarquable.

Une première tranche de travaux est envisagée pour un montant de 100 000€ HT. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 40%. Le solde, soit 60 000€ HT environ, sera à répartir entre les deux communes.

Après en avoir délibéré, et compte tenu des possibilités financières de la commune, le conseil approuve à l'unanimité une participation de la commune de Saint Vital à hauteur de 20 000€ HT pour cette première tranche.

Il est rappelé qu'historiquement, cette route a été construite et entretenue par la commune de Cléry pour son accès aux vignes. Cependant la majorité des travaux à entreprendre et tous les ouvrages de soutènement se situent sur la commune de Saint Vital. La proposition de participation -1/3 Saint Vital- 2/3 Cléry- sera proposée à la commune de Cléry.

8. Recrutement ATSEM

20220225-08

Le Maire rappelle qu'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), prend sa retraite le 30/09/2022.

Afin de procéder à son remplacement, Il convient de créer un emploi d'ATSEM, à raison de 25 h hebdomadaires, annualisées. L'annonce sera publiée sur le site du Centre de Gestion de la Savoie et de la Commune :

- recrutement par voie de mutation, détachement, intégration ou à défaut contractuel.

9. SDES Audit Energétique des Bâtiments

20220225-09

Le Maire rappelle la délibération du 09 décembre 2021 concernant les audits énergétiques des bâtiments.

Il convient de la compléter en rajoutant la salle communale et en prenant en compte le décret tertiaire.

Il est rappelé, dans le cadre de ce décret que toutes les communes disposant de plus de 1000m² de bâtiments sur une même

unité foncière sont assujetties au décret tertiaire. Le bilan énergétique de chaque bâtiment doit être enregistré dans une base de données nationale, avec pour objectif de diminuer la consommation d'énergie de 50% à l'horizon 2050.

10 SDES Demande de subvention Eclairage Public

20220225-10

Le Maire rappelle qu'en 2018, un diagnostic avait défini les travaux de modernisation des installations d'éclairage public. Une première tranche a été réalisée en 2020. Une seconde tranche consisterait à remplacer une vingtaine de luminaires les plus anciens et les plus puissants par des appareils à Leds. L'économie attendue est de 80%. Les deux lumandars restants seraient remplacés par des horloges astronomiques. Le SDES (Syndicat d'Énergie de la Savoie) participe à ces investissements. Compte tenu du coût de ces travaux estimés à 17 000 €, et après discussions, il est proposé de les réaliser sur deux exercices. **Le conseil approuve à l'unanimité la réalisation en deux tranches et le dépôt d'une demande de subvention auprès du SDES.** Un débat est également ouvert sur l'extinction nocturne de l'éclairage public. Les avis sont partagés et les arguments de sécurité s'opposent aux arguments d'économies et de préservation de la biodiversité. D'autres pistes sont envisagées:

-Une baisse d'intensité de l'éclairage.

-Des éclairages pilotés par des radars de proximité.

Divers fournisseurs vont être consultés pour connaître les solutions disponibles sur le marché actuellement.

11 SDES Photovoltaïque : Convention de maîtrise d'ouvrage

20220225-11

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser sur le territoire de la commune, diverses installations de production photovoltaïque (PV), dont certains équipements peuvent déjà être réalisés pendant la durée de ce mandat : ferme PV au sol, PV sur toiture, PV sur ombrière...

A ce titre, il est proposé que ce programme de développement spécifique au PV soit confié au SDES dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage spécifique à ce type d'installations, dont la première concernant un projet de ferme PV au sol sur le site de La Gravière, pour lequel le SDES avec l'accord de la municipalité, a déjà lancé et pris en charge financièrement plusieurs études préalables pour un montant global de 50 k€ TTC : étude de faisabilité, études environnementales, paysagères et naturalistes, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier Permis de construire et le dossier d'appel d'offres CRE(Commission de Régulation de l'Énergie)..

Le Maire rappelle que plus largement, le SDES est actuellement en cours de constitution d'une Société d'Économie Mixte pour les énergies renouvelables lancée à son initiative, et ce en collaboration avec le Conseil départemental (acteur public), ainsi qu'avec la SAS 73 et deux banques (acteurs privés), partenaires ayant demandé à intégrer cette structure d'investissement opérationnelle créée avant tout pour aider les communes à concrétiser et à financer ce type de projet. Cette nouvelle structure devrait être opérationnelle au cours de ce premier semestre 2022.

Le Maire ajoute que conformément à l'article 5.2 des statuts du SDES, le SDES peut exercer en lieu et place de la commune la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux par mandat spécifique pour des opérations liées au développement et à l'exploitation d'installation d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, la commune transférerait au SDES la maîtrise d'ouvrage du développement d'une solution photovoltaïque (PV) sur son territoire, visant à la réalisation d'une ferme PV au sol localisée sur le site de la Gravière, d'une surface approximative de 2ha, dans les conditions indiquées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-jointe.

Le Maire décline les principaux points du projet de convention de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la commune et le SDES en vue de réaliser une ferme PV au sol, laquelle est transmise avec le rapport concernant ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDES.

12 Projet de bâtiment pluriactivités bibliothèque-cantine : lancement de consultation

20220225-12

Le Maire présente le projet qui permettra de regrouper à côté de la mairie et près de l'école, en rez-de-chaussée, avec mutualisation des espaces, la bibliothèque communale, une salle d'accueil périscolaire multi-usages, et une cantine, ce qui rendra ces équipements plus attractifs et plus fonctionnels au service de la population, et les rendra accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le projet établi après plusieurs réunions de concertation regroupant le CAUE de la Savoie et le comité de pilotage (élus et utilisateurs) comporte :

- La déconstruction avec désamiantage de l'ancien hangar des pompiers et de l'ancien préau de l'école
- La reconstruction d'un ensemble bibliothèque salle périscolaire et associative multi-usages et d'une cantine scolaire d'une surface totale d'environ 240 m²
- La réalisation d'une toiture photovoltaïque

- La revalorisation paysagère de l'ancienne cour (végétation, clôtures, mobilier)

Le coût estimatif prévisionnel des travaux est de 741 600 € HT

Le coût estimatif prévisionnel total du projet (travaux, honoraires, études, procédures, mobilier) est de 961 213 € HT

Des dossiers de demande de subvention seront déposés. Les aides attendues sont de l'ordre de 40 %

Le cahier des charges en vue du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre est en cours d'élaboration.

Le conseil municipal, est invité à :

- Autoriser le Maire à engager les démarches afin d'obtenir des aides au financement de ce projet
- Autoriser le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée (MAPA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement de cette consultation pour ce projet

Affaires diverses :

- Association de pêche

La Gaule Sanviotaine vous informe que l'ouverture de la pêche aura lieu le samedi 05 mars 2022. Les permanences de vente de permis débuteront le vendredi 25/02/2022, ainsi que tous les vendredis de mars de 18h00 à 19h00 à la bibliothèque de Saint-Vital. Renseignements : 07 78 56 85 05

- Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Il revient à la commune d'assurer en période méridienne, l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cette prise en charge, auparavant dévolue à l'éducation nationale, est désormais du ressort des communes.

- Baisse des effectifs scolaires

Compte tenu de la baisse des effectifs (17 départs contre 8 arrivées) l'éducation nationale a décidé de la fermeture d'une classe à l'école primaire pour la prochaine rentrée 2022/2023. L'inspection académique indique que la troisième classe réouvrirait si les effectifs le justifiaient à nouveau.

- Conseillers numériques

Dans le cadre du plan France Relance et avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, l'Agglomération Arlysère vient de recruter 5 conseillers au service de la population pour répondre aux demandes en lien avec le numérique.

Leur rôle est de :

- Sensibiliser à l'usage du numérique et aider à prendre en main l'outil informatique
- Aider à devenir autonome pour les tâches bureautiques du quotidien (courrier, navigation internet, messageries..)
- Aider à devenir autonome pour les démarches administratives en ligne.

Comment joindre ces conseillers ? Tél : 04 79 10 43 23 conseiller.numérique@arlysere.fr

Et bien sûr en mairie au besoin.

Le conseiller numérique dédié aux communes de la Haute Combe de Savoie est Mr Frédéric LOUIN au 0772469477

Il est précisé que ce service est GRATUIT.

Bibliothèque communale

L'équipe de bénévoles rappelle les horaires d'ouverture :

mardi 16h - 18h

jeudi 14h - 17h pendant les périodes scolaires

Les inscriptions et les prêts sont gratuits.

Une table thématique sur la vie de Joséphine Baker est présentée actuellement dans le hall du rez de chaussée.

L'équipe de la bibliothèque invite les personnes intéressées à venir la rejoindre comme bénévoles.

Etat Civil

Naissance de Tiana fille de Morgane Traversier et de Julien Bugayski.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents et ses meilleurs vœux de bonheur au bébé.

Décès de Paulette Maige. Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Vu pour être affiché le 04/03/2022 conformément à l'article 2121-25 du CGCT.